

Les « Chemins de Saint Gilles » sont-elles une association diocésaine ?

Lors de notre réunion du Conseil d'Administration de ce lundi 10 mars 2025, s'est posée la question de savoir si les « Chemins de Saint Gilles » étaient une association diocésaine.

Est-elle même considérée par l'Évêché de Nîmes comme organisant « ses » pèlerinages ?

Un coup d'œil au site internet du diocèse éclaire cette question :



NOUS CONTACTER
Diocèse de Nîmes
Evêché - 3 rue Guiran - BP 81455 - 30017 Nîmes cedex 1

...et la réponse, à ce niveau, est claire : non !

Mais, est-elle tout de même « diocésaine » ? La réponse à cette question est plus subtile que celle qui fut donnée en réunion.

Pour expliquer.. il faut retourner à notre « histoire » !

En novembre 1983, Mgr Jean CADILHAC, Évêque de Nîmes, préside à la fondation de l'association-loi 1901 « Chemins de Saint-Gilles » au Collège Saint-Louis à Paris, et c'était essentiellement pour protéger cette initiative des aléas et autres 'sautes 'humeur' de son fondateur de l'époque. La suite, nous la connaissons, et nous en faisons partie...

Quelques années plus tard – mais toujours du temps de Mgr CADILHAC – l'Évêque nous a proposé de devenir « Association de fidèles » conformément au TITRE V du nouveau Code de Droit Canonique récemment promulgué à l'époque (1983). On peut imaginer que son souci était de donner une pérennité à notre pèlerinage... et de la protéger des sympathies / antipathies de ses successeurs. Après moult débats, cette proposition fut rejetée à l'époque, les membres dirigeants de l'association craignant que, se faisant, nous allions nous inféoder à l'Église. Nous privant de notre particularité : celle d'aller « aux marges » de l'Église, pour reprendre le vocabulaire de notre Pape. [c'est – dans le même esprit – qu'il n'y a pas d'« aumônier » sur nos chemins, mais des « prêtres-pèlerins » ; anticipant l'Église « synodale » que le Pape François a appelé de ses vœux].

D'ailleurs, aux marges, nous sommes : où sont mentionnés les « Chemins de Saint Gilles » sur le site internet du diocèse ?

De nombreux catholiques se regroupent en associations, mouvements ou communautés. Appartenir à une de ces associations est une manière de participer à la mission de l'Église. L'expression « apostolat des laïcs » désigne ce phénomène associatif dans l'Église catholique.

TOUS
ACTION CATHOLIQUE
COUPLES FAMILLES
ECONOMIE
EN LIEN AVEC LE DIOCÈSE
JEUNESSE
SANTÉ



En utilisant ce site Web, vous acceptez l'utilisation de cookies comme décrit dans notre [politique de confidentialité](#).

et

SPIRITUALITÉ



Voilà.

Ceci n'est ni un plaidoyer. Ni un argumentaire.

Simplement un 'explicatif' pour nous situer dans la « ligne du temps »... et nous situer par rapport à celles et ceux qui, dans le diocèse ou notre association ne comprennent pas toujours certains enjeux.

Amitiés,
P. Christian WIJNANTS,
« Brontosauve » de service.